



## DÉCLARATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE FORUM AFRIQUE-EUROPE

Nous, dirigeants des collectivités territoriales des états membres de l'Union africaine (UA) et de l'Union européenne (UE), nous sommes réunis le 15 février 2022 à Bruxelles (Belgique) en marge du 6<sup>e</sup> sommet de chef d'états et de gouvernement UE-Afrique.

- **Considérant** la persistance de défis mondiaux comme le changement climatique, la pression humaine sur la nature entraînant des dégradations de l'environnement, la raréfaction des ressources, l'extrême pauvreté, la croissance des inégalités, la multiplication des tensions sociales et conflits menant à la détérioration des droits humains et à d'importants flots migratoires en Afrique et ailleurs, et l'émergence de nouveaux défis comme la pandémie de COVID-19 et d'autres crises sanitaires, la remise en question d'organisations supranationales comme les Nations Unies ou l'Union européenne, et la menace pesant sur le multilatéralisme qui est de plus en plus contesté comme principal mécanisme d'organisation des relations internationales ;
- **Conscients** du besoin d'amener à plus de cohérence dans le partenariat entre l'UA et l'UE en alignant mieux les pratiques de coopération au développement avec la politique économique, après l'adoption de l'Accord de libre Échange du continent africain (AfCFTA) et de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI – Global Europe), la mise en place de l'approche « Team Europe » par l'Union européenne et les négociations de l'accord post-Cotonou ;
- **Prenant en considération** le fait que l'Agenda 2030 sur le développement durable, l'accord de Paris sur le changement climatique et l'Agenda 2063 de l'UA ont été validés et présentent de nouvelles perspectives pour répondre à la plupart des défis susmentionnés ;
- **Considérant** que les estimations montrent que 65 % des 169 objectifs soutenant les 17 ODDs ne peuvent être atteints sans l'implication et la coordination des collectivités territoriales ;
- **Reconnaissant la pertinence** de la recommandation de l'ONU de localiser ces programmes pour s'assurer de leur bonne implémentation et de leur impact concret sur le terrain, ainsi que du respect et de la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales dans ces matières ; et reconnaissant également le fait que c'est au niveau des villes et des régions que peuvent apparaître de nouveaux modes de production et de consommation qui seront favorables à la transition vers des modes de développement faibles en carbone, énergétiquement sobres, renouvelables et résilients ;
- **Respectant** la Charte européenne de l'autonomie locale, et la reconnaissance du rôle des collectivités territoriales dans les politiques de coopération internationale et de développement exprimée par l'UE en 2013 dans sa communication « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement » ; le Consensus européen sur le développement de 2017, publié en réponse au programme 2030 de l'ONU pour le développement durable et à ses objectifs de développement durable (2015), de même que l'adoption par les chefs d'états et de gouvernements africains de la charte africaine des valeurs et principes de décentralisation, de gouvernance locale et de développement local, à leur conférence tenue à Malabo en Guinée Équatoriale en juin 2014 ;
- **Rappelant** que le sommet UA-UE tenu à Abidjan en 2017 mettait en évidence l'égalité entre les femmes et les hommes et l'amélioration durable de la condition de la jeunesse dans la société comme facteurs déterminants du développement durable et inclusif ; la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et la charte des collectivités locales pour l'égalité des genres en Afrique



(qui doit être officiellement lancée lors du 9<sup>e</sup> sommet Africités en mai 2022) nous semblent être des outils appropriés pour faire avancer l'égalité de genre au niveau local dans les deux régions ;

- **Convaincus** qu'il est nécessaire pour que le partenariat UA-UE ait un impact significatif sur les populations à la fois en Afrique et en Europe que celui-ci intègre, mobilise et crée des synergies entre tous les acteurs pertinents aux différents niveaux de gouvernance : local, national, continental ou global ;
- **Mettant en évidence** l'importance de la coopération décentralisée dans le développement durable sur les deux continents, en s'appuyant l'un l'autre sur l'expérience et l'expertise acquise dans l'administration publique, les institutions et les politiques durables ; reconnaissant le rôle clé des associations nationales ou continentales africaines et européennes dans le rassemblement des voix des gouvernements locaux et régionaux dans le dialogue avec les institutions de l'UA et l'UE;
- **Reconnaissant l'importance** des conventions cadre de partenariats (FPAs) qui supportent les collectivités territoriales dans la poursuite d'objectifs de développement durables ;

#### Déclarons que:

1. **Nous soutenons** le mécanisme permettant un dialogue de haut niveau représenté par le sommet de chefs d'états et de gouvernement UA-UE, et l'organisation de forums des parties prenantes au sein des activités officielles du sommet, notamment le forum UA-UE des dirigeants des gouvernements locaux et régionaux.
2. **Nous sommes prêts** à contribuer à l'approfondissement de ce dialogue politique en organisant la consultation d'acteurs impliqués parmi nos membres, en incluant la société civile et le secteur privé, et en partageant l'expérience du terrain puisque nous incarnons effectivement la sphère de gouvernance la plus proche des citoyens et de la réalité dans laquelle ils vivent.
3. **Nous accueillons** favorablement l'accent qui est mis sur les gens, la planète, la prospérité, la paix et la collaboration dans la conclusion de ce partenariat UA-UE renouvelé, à un moment où les deux unions entrent dans un nouveau cycle de coopération après l'adoption de l'AfTA par l'Union africaine et du NDICI par l'Union européenne
4. **Nous encourageons** fortement l'implication de nos villes et territoires dans la convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie et d'autres initiatives climatiques de collectivités territoriales, de sorte que ceux-ci soient en position de répondre efficacement à la crise écologique, aux impacts du changement climatique, à la pression croissante sur les ressources naturelles parmi lesquelles l'eau, à la croissante difficulté d'accès à l'énergie et aux terres agricoles dans nos territoires.
5. **Nous nous engageons** également à donner la priorité aux actions répondant à la crise sanitaire, à inclure une approche de genre à toutes les étapes de nos activités de développement territorial et de coopération, à augmenter les investissements parmi nos membres dans le domaine de la jeunesse et de la formation professionnelle, dans la création d'emplois décents et dans l'entrepreneuriat de la jeunesse, à travers le développement économique local comme recommandé par le sommet de chefs d'états et de gouvernements UA-UE tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire en novembre 2017.
6. **Nous sommes déterminés** à nous embarquer dans la transformation digitale de nos villes et territoires et à prendre des initiatives pour identifier les opportunités d'emplois offertes à la jeunesse à l'occasion de l'entrée de nos collectivités territoriales dans le monde digital, et également les programmes de renforcement des capacités pour permettre à nos villes et territoires de rattraper cette tendance à la digitalisation. Nous saluons à cet égard l'approche de Team Europe, et demandons que ses actions mettent la transformation digitale au sein de ses priorités.



7. **Nous sommes décidés** à prendre part dans la gestion de la migration car les migrants quittent un gouvernement local pour s'installer temporairement ou définitivement auprès d'un autre gouvernement au sein du même pays, dans un pays différent en Afrique, ou hors d'Afrique. Nous insistons dès lors sur le besoin d'adopter une perspective plus développementale de la gestion des migrations, qui appellent à un traitement plus humain et basé sur les droits de la problématique ; nous pensons que plus d'échanges de pratiques d'intégration des migrants et réfugiés dans les municipalités doit être encouragés ;
8. **Nous décidons** de mobiliser les forces vitales de nos villes et territoires, particulièrement les jeunes et les femmes, à participer plus activement dans le leadership local et la réalisation des transformations structurelles centrées sur les personnes promues dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine, le nouveau Consensus européen sur le développement, et dans l'implémentation des programmes globaux adoptés par la communauté internationale.
9. **Nous alignons** dès maintenant nos actions de coopération décentralisée avec les préoccupations du partenariat UA-UE, et sommes résolus à communiquer les demandes venant des gens des nos collectivités territoriales dans les forums appropriés mis en place pour gérer l'accord de partenariat, de manière à assurer que le partenariat renouvelé UA-UE soit en accord avec les attentes et les réalités de terrain des populations des deux unions.
10. **Nous insistons** sur l'importance de l'inclusion des représentants des collectivités territoriales africaines et européennes dans le schéma de dialogue de haut niveau UA-UE, comme acteurs étatiques, participant au développement et favorisant l'intégration régionale par la facilitation de la coopération transfrontalière entre les villes et les régions des deux unions.
11. **Nous demandons** aux deux Unions que le partenariat soit organisé dans le cadre de leurs institutions légitimes, dont les structures de gouvernance permettent un dialogue équitable, inclusif et pluriel entre les différentes parties prenantes (gouvernements nationaux, parlements, collectivités territoriales, société civile, secteur privé).
12. **Nous soulignons** le besoin urgent d'un partenariat UA-UE remodelé, inclusif et efficace pour contrer le risque croissant d'une absence d'un cadre approprié de coopération dans un monde en danger de division et de conflits.
13. **Nous sommes** reconnaissants du support reçu de la part de l'UA et l'UE en vue de l'organisation du forum Afrique-Europe des collectivités territoriales, et demandons que ce forum soit reconnu comme mécanisme officiel de suivi de l'implémentation du partenariat UA-UE intégrant la perspective des collectivités territoriales et dès lors que celles-ci soient, avec leurs organisations représentatives, systématiquement incluses et impliquées dans le dialogue politique autour du partenariat UA-UE.
14. **Nous demandons** enfin que cette déclaration soit présentée lors sommet et que les porte-paroles du forum bénéficient de l'opportunité de présenter les conclusions et les recommandations issue des travaux du forum aux chefs d'état et de gouvernement des deux unions.

**Adopté à Bruxelles, 15 février 2022**

**Le forum Afrique-Europe des gouvernements locaux et régionaux**